

Questions au Feuilleton

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries et de l'Environnement): 1. Le gouvernement a convenu d'accorder à la société St. Anne Nackawic Pulp and Paper Co. Ltd., une subvention de 1 million de dollars dans le cadre du programme du ministère des Pêches et de l'Environnement pour stimuler le développement et l'application de techniques anti-pollution (DATA) et résoudre les problèmes de pollution de l'usine de Nackawic.

2. Depuis le premier janvier 1974, de nombreuses études sur la pollution atmosphérique ont été entreprises au Nouveau-Brunswick (voir liste ci-dessous).

3. Nous avons loué les services de la société Acres Consulting Services Ltd., pour mener une étude sur la pollution atmosphérique causée par la chaufferie de la base des forces canadiennes de Gagetown au Nouveau-Brunswick. Le coût s'est chiffré à \$25,000. Les informations recueillies sont à la disposition du public sur demande.

Études sur la pollution atmosphérique auxquelles participe Environnement Canada au Nouveau-Brunswick depuis le 1^{er} janvier 1974: 1. Étude sur la qualité de l'air dans la région de Saint-Jean: Ces travaux font suite aux recommandations de l'étude des incidences de Lorneville qui a évalué les effets sur la qualité de l'air de la centrale de Coleson Cove. Le projet utilise un réseau de contrôle de la qualité de l'air composé de six stations et un programme de modélisation par ordinateur de la dispersion atmosphérique. Le résultat final devrait servir à la planification régionale de l'utilisation des terres et aux organismes provinciaux de lutte contre la pollution de l'air. Le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick participe aux travaux. 2. Évaluation de la pollution de l'air par la chaufferie de la Base des forces canadiennes de Gagetown: Le ministère de l'Environnement a reçu des plaintes concernant les émissions de la chaufferie et a engagé une agence d'experts-conseils qui étudient le problème sous sa supervision. 3. Étude de la pollution de l'air relative au projet d'expansion de la centrale de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick située à Dalhousie: Cette étude a été entreprise à la demande du ministère de l'Environnement de la province et a évalué les concentrations au sol qui seraient causées par l'expansion prévue de cette centrale. Les résultats en ont été transmis au ministère intéressé. Les travaux comportaient une modélisation par ordinateur de la dispersion à partir des cheminées de la centrale. 4. Étude de la pollution de l'air dans le voisinage de la fonderie de plomb de Belledune (N.-B.): Cette étude, entreprise à la demande du gouvernement provincial, a comporté une modélisation par ordinateur de la dispersion de plomb et de particules par la fonderie, dont les taux d'émission ont reçu une attention soutenue. Le gouvernement provincial poursuit actuellement un examen de l'atmosphère au voisinage de Belledune et le ministère de l'Environnement l'aide à analyser les échantillons recueillis. 5. Programme de dépollution, fabrique de chlore et de soude caustique de la CIL à Dalhousie: Il ne s'agit pas vraiment là d'une étude mais d'un programme destiné à assurer que la société respecte les normes fédérales d'émission de mercure dans l'air, qui doivent entrer en vigueur vers le milieu de 1978. Le ministère de l'Environnement inspecte l'usine et rencontre son personnel. 6. Échantillonnage de l'essence sans plomb: Le ministère de l'Environnement a un programme en cours et recueille des échantillons d'essence sans plomb dans la province du Nouveau-Brunswick

[M. Howie.]

pour veiller au respect des normes fédérales établies par la réglementation destinée à réduire les émissions de plomb des automobiles. 7. Réglementation relative à l'essence au plomb: Le ministère de l'Environnement prélève tous les trimestres des échantillons dans toutes les raffineries du Nouveau-Brunswick pour assurer que l'essence au plomb est, elle aussi, conforme aux normes fédérales. Des rapports trimestriels sont également compilés pour contrôler l'utilisation du plomb dans les raffineries. Toutes ces mesures tendent à réduire les émissions de plomb dans l'atmosphère. 8. Évaluation, inspection et approbation des projets financés par le ministère de l'Expansion économique régionale: Il s'agit là d'une activité permanente dans laquelle notre ministère et le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick coopèrent pour évaluer les risques de pollution liés aux projets financés par le MEER. Les fonds sont mis en attente jusqu'à ce que les organismes fédéral et provincial reçoivent satisfaction. Cet aspect du travail demande beaucoup de voyages, d'inspections d'usine, d'évaluations de projets, etc., et il est destiné à éviter la création de nouvelles sources de pollution. 9. Étude sur le contrôle des sulfates SPE/SEA—Région de l'Est: Cette étude qui vient de commencer est destinée à évaluer l'importance des polluants, notamment les sulfates, les métaux lourds et les matières nutritives qui peuvent être transportés sur de longues distances, par exemple du littoral est des États-Unis jusque dans les Maritimes. Des travaux intensifs de contrôle ont débuté en août 1976 et Environnement Canada les reprendra à partir du 1^{er} avril 1977 pour une période de deux ans.

D'autres programmes du SPE ne concernent pas directement le Nouveau-Brunswick mais y sont quand même utiles pour lutter contre la pollution. Il s'agit des activités suivantes: 1. Élaboration de directives fédérales concernant les émissions de l'atmosphère: Des directives sont déjà au point pour les industries du ciment et de l'asphalte et les cokeries et d'autres sont en cours d'élaboration pour les raffineries de pétrole, l'industrie des pâtes et papiers, les fonderies de métaux ferreux et non ferreux et les industries du fer et de l'acier. Ces directives sont à la disposition des organismes provinciaux de lutte contre la pollution, parmi lesquels ceux du Nouveau-Brunswick, qui peuvent les adopter s'ils les jugent appropriées. 2. Formation du personnel des provinces: Le SPE organise chaque année plusieurs cours de technologie de la lutte contre la pollution destinés au personnel des organismes provinciaux. 3. Formation des préposés aux chaudières et incinérateurs des installations fédérales dans le domaine de la lutte contre la pollution de l'air: Le ministère de l'Environnement doit mettre en œuvre ce programme dès cette année pour réduire la pollution de l'air causée par ces installations, et le Nouveau-Brunswick sera concerné.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE—LES ÉTUDES SUR LE «GIARDIASE»
Question n° 1253—**M. Jones:**

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudie-t-il présentement les cas de giardiose au Canada et, a) dans l'affirmative, quel est le nom des personnes affectées à la recherche sur cette maladie, b) sinon, existe-t-il une association ou un organisme qui étudie le problème?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): a) Oui. Des enquêtes ont été effectuées dans des régions rurales et agricoles, auprès des collectivités indiennes et inuit et auprès de Canadiens qui reviennent de pays où la giardiose est endémique. Voici une liste de récents rapports